



Bulletin d'adhésion du 01-9-2019 au 31-8-2020

Association « Centre St Elivet Annie Peigné »

Siège social : 18 rue St Elivet – 22300 LANNION - ☎ : 02.96.37.97.87

| | |
|-----------------------|---------------------|
| Nom : | Prénom : |
| Date naissance: | |
| Adresse : | |
| Code postal : | Ville : |
| Téléphone ☎ : | Téléphone ☎ : |
| Mail : | |

Souhaite adhérer à l'association

- Adhésion famille avec enfant(s) : 20 €
- Adhésion adulte : 13 €
- Adhésion enfant : 6 €
- Bénévoles CLAS : offerte

Mode de paiement : Chèque Espèces Autre

Date et signature

Nous contacter :

Par mail : centre.elivet.lannion@gmail.com

Téléphone : 02 96 37 97 87

Activités

Merci de cocher la ou les cases correspondantes :

La période des activités se déroule du **16-9-2019** au **19-06-2020** en **période scolaire uniquement**

ADULTE

- Projets du Centre (*informatique, Atelier cuisine, Atelier bien être, sorties...*)
- Patchwork
- Tricot
- Bénévole CLAS
- Danse du monde : 45€ par an
- Couture : 150 € par an pour un cours/semaine (*tarif social : se renseigner à l'accueil*)

| Jours | Heures | Choix |
|----------|-----------------------------|-------|
| Mardi | 14h à 16h00 | |
| | 17h à 18h30 parents/enfants | |
| | 18h30 à 20h30 | |
| Jeudi | 9h30 à 11h30 | |
| | 14h à 16h00 | |
| Vendredi | 9h30 à 11h30 | |
| | 14h à 16h00 | |

- 150€ par an pour un cours par semaine (idem parents/enfants)
- 200€ par an pour un cours par semaine (perfectionnement)
- 300€ par an pour 2 cours par semaine

- Reliure : 40 € par an
- Gymnastique : *tarif social : se renseigner à l'accueil*

| Jours | Heures | Choix |
|----------|---------------|-------|
| Lundi | 18h15 à 19h15 | |
| Mardi | 10h30 à 11h30 | |
| Vendredi | 9h00 à 10h00 | |

- 80 € par an pour un cours par semaine
- 120 € par an pour 2 cours par semaine

ENFANT

- Accueil de Loisirs
- Accompagnement scolaire

Droit à l'image

J'accepte que le Centre Saint Elivet Annie Peigné utilise mon image et / ou celle de mes enfants (prise lors des activités ou événements organisés par le centre) pour être utilisée sur tous les supports de communication (brochure, affiche, site internet).

- Oui, j'accepte
- Non, je refuse

Date et Signature

Informations générales

Merci de joindre :

- Le règlement correspondant à l'adhésion annuelle à l'ordre du Centre Saint Elivet
- Le(s) règlement(s) correspondant à votre (vos) activité(s) à l'ordre du Centre Saint Elivet
- **Pour les activités de gymnastique : un certificat médical annuel de non contre-indication est exigé par le centre**
- *Pour le paiement des activités et l'adhésion, nous acceptons les chèques ANCV, coupons sport.*

Conditions générales

Certificat médical :

Pour la pratique des activités physiques ou sportives, aucune inscription ne pourra être prise en absence de **certificat médical de moins de 3 mois est exigé par le centre**. Toute personne n'étant pas à jour de son règlement se verra refuser l'accès aux activités.

Remboursement des droits d'inscription

L'adhésion ne pourra pas être remboursée.

Le remboursement n'est possible que dans le cas d'arrêt définitif de l'activité, dûment justifiée (motif médical, déménagement ...).

Les remboursements : Tout trimestre commencé ne pourra pas être remboursé, votre demande devra être accompagnée de justificatifs. Aucun remboursement partiel (arrêt momentané de l'activité) ne pourra être envisagé.

Les remboursements seront effectués après en avoir fait référence aux membres du conseil d'administration où une décision sera validée et approuvée avant de procéder au remboursement.

Nous pouvons être amenés à annuler une activité en cours d'année notamment si le nombre de participants est insuffisant. Dans ce cas, le remboursement des sommes perçues est effectué prorata temporis pour libérer le centre d'animation de tout engagement.

Inscription en cours de saison :

Les inscriptions peuvent avoir lieu tout au long de l'année, sous réserve de places disponibles. Jusqu'au 31/12/2018, le tarif forfaitaire annuel est dû. Après cette période, les tarifs sont calculés prorata-temporis (par trimestre restant).

Tarifs et période d'activité :

Les tarifs tiennent compte de l'arrêt des activités pendant les vacances scolaires et fêtes légales.

Les périodes d'activités sont effectuées du 16 septembre 2019 au 19 juin 2020.

Responsabilité :

L'association assure ses adhérents pour la pratique de leur(s) activité(s).

Exclusion :

Toute personne dont le comportement est évalué comme inadapté à la vie de groupe et pouvant nuire à l'activité sera exclu du centre Saint-Elivet Annie Peigné. En cas d'exclusion, l'adhésion ne sera pas remboursée.

Date et signature

